



## MERCREDIS de NEIGE

**7 sorties sont prévues** : A Chalmazel ou Prabouré, les mercredis après-midi

- La première sortie a lieu le 1<sup>er</sup> mercredi après les vacances de Noël
- Pas de cours durant les vacances scolaires

Si par manque de neige, de restrictions quelconques, les sorties ne pouvaient aller à leur terme, le club prévoit le remboursement, au prorata des sorties non effectuées, de la partie transport, forfaits, heures de cours, matériel. La licence n'est pas remboursable.

**Départ** du car, rendez-vous au local ski, place du Marché à **13 h. 15 mn.**

**Retour** prévu le soir vers 18 h. 30 mn.

**Sont admis uniquement les enfants ayant 7 ans au moins ou qui auront 7 ans dans l'année.**

Le nombre de places est limité à 48 enfants maximum (1 car)

**Obligation de posséder une Licence Carte Neige**, jeune ou familiale, se renseigner au bureau du club.

**Les sorties des mercredis de neige comprennent :**

- le transport aller et retour St Romain le Puy / Chalmazel / St Romain le Puy.
- la location du matériel pour pratiquer le ski de piste, (skis, chaussures et bâtons.)
- les forfaits pour accès aux remontées mécaniques.
- 2 heures de cours encadrées par les moniteurs de l'Ecole de Ski Français ou les moniteurs du club. (Répartition par niveau des skieurs.)

**A prévoir par enfant :**

Un goûter, une boisson.

Une paire de gants (ou moufles) chauds et suffisamment larges pour que l'enfant puisse les mettre seul.

Casque et lunettes de ski.

Des vêtements chauds (combinaison, anorak, pulls...)

### **Attention sécurité**

**Le ski est un sport dangereux, pour participer aux mercredis de neige chaque enfant devra être équipé d'un casque**

(Un casque premier prix coûte environ 17€)

**Lors des transports en car** : Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers, sous peine d'une amende par la police de la route

**Rappel du règlement intérieur** : En cas de contrôle de police de la route l'amende sera payable par le responsable légal de l'enfant.

Lors de la prise de licence, il vous sera demandé de remplir un questionnaire de santé. En fonction des réponses à ce questionnaire il pourra vous être demandé un certificat médical de non contre indication à la pratique du ski alpin.

**Permanence au local, place du marché, tous les mardis et vendredis de 18 h. à 19h.**